FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

2-4 place Rutebeuf
75012 PARIS
07 78 13 56 37
contact@fabrique-territoires-sante.org

www.fabrique-territoires-sante.org
Twitter – @FabTerrSante
Siret – 537 674 707 00030

INSPIR' ACTIONS

Février 2019

PRECARITE ET SANTE-ENVIRONNEMENT :
Lutter localement contre les inégalités environnementales de santé

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

PRÉCARITÉ ET SANTÉ-ENVIRONNEMENT

sommaire

Agence locale de l'énergie Centre Ouest Bretagne
Lutte contre la précarité énergétique et santé 2

Agence régionale de santé Provence-Alpes Côtes d'Azur
Les consultations enfant-environnement : une prise en charge médico-sociale des pathologies environnementales 7

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Pays de l'Aisne
Sensibiliser tous les publics à la santé environnementale..... 16

Compagnons bâtisseurs Provence
L'auto-réhabilitation accompagnée dans les quartiers prioritaires d'Avignon 21

IREPS Nouvelle Aquitaine
L'Atelier du 19 : un logement pédagogique environnement-santé à Poitiers 28

Réseau Environnement Santé
Sensibiliser à l'exposition aux perturbateurs endocriniens..... 34

Ville de Miramas
Une démarche d'urbanisme favorable à la santé dans une opération de renouvellement urbain 40

Ville de Paris
Cartographier les zones en fragilité environnementale, sociale et sanitaire 46

Ville de Saint-Denis
La création d'un Conseil local en santé environnementale..... 51

Women act now - Mayotte
Une série d'animation sur la santé environnementale 58

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ

- ALECOB

Lutte contre la précarité énergétique et santé – Agence locale de l'énergie Centre Ouest Bretagne

[Bretagne]

contexte de l'action

Le territoire du Pays Centre Ouest Bretagne, qui s'étend entre les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan, est très exposé à la précarité énergétique en raison d'un patrimoine résidentiel vétuste et de revenus en moyenne plus faibles qu'ailleurs. Cette précarité énergétique, voire précarité tout court, impacte la santé des ménages (logements sous-chauffés, problèmes d'humidité, de moisissure, d'entretien des appareils, etc.).

D'après la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Dans le cadre de sa mission précarité énergétique, l'Agence locale de l'énergie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) intervient à domicile afin d'effectuer un diagnostic énergétique du logement et formuler des recommandations aux locataires et aux propriétaires.

fiche-identité de l'action

Porteur du projet : Agence locale de l'énergie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB)

Créée en 1999 par le Pays Centre Ouest Bretagne, l'ALECOB a un statut associatif. En France, 40 agences locales de l'énergie sont réunies

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ

- ALECOB

au sein d'une fédération (la FLAME) ; certaines d'entre elles ont une mission de lutte contre la précarité.

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2017

Échelle : Pays Centre Ouest Bretagne (79 communes, 83 000 habitants)

Thématiques traitées : précarité énergétique, santé environnementale

Public visé : ménages en situation de précarité énergétique

Partenaires opérationnels : pour le repérage et la sensibilisation, associations caritatives, travailleurs sociaux, Mission locale, collectivités ; pour la mise en œuvre de travaux, Compagnons bâtisseurs, COB Formation ; pour le suivi du dispositif, départements du Finistère et du Morbihan

Partenaires financiers : Pays Centre Ouest Bretagne, Conseil départemental du Finistère, Conseil départemental du Morbihan, Fondation Abbé Pierre, AG2R, ARS Bretagne

Gouvernance : le Conseil d'Administration de l'ALECOB valide les orientations de l'agence (il est composé d'élus et de partenaires institutionnels : Ademe, Conseil Régional, Chambres Consulaires...). De plus, l'action de l'ALECOB sur la santé des ménages en précarité énergétique est suivie dans le cadre du CLS du Pays Centre Ouest Bretagne.

Articulation avec les politiques publiques : PRSE, CLS, SLIME (service local d'intervention pour la maitrise de l'énergie)

Moyens affectés : 1,5 ETP chargé de l'action globale de lutte contre la précarité énergétique (comprenant la mission sur la santé)

objectifs de l'action

> Intégrer des enjeux de santé dans la mission de lutte contre la précarité énergétique

> Mieux cerner l'impact des conditions de logement sur la santé des ménages en situation de précarité énergétique

> Contribuer à améliorer la santé et le quotidien des ménages en situation de précarité énergétique

description de l'action

Travaillant sur la précarité énergétique depuis 2009, l'intégration des questions de santé est récente pour l'ALECOB. Elle s'inscrit dans la dynamique du 2e CLS signé par le Pays en 2017. Puisque le logement a

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ

- ALECOB

été identifié comme un enjeu fort de santé, le Pays s'est rapproché de l'ALECOB, lequel avait déjà constaté que les occupants des logements visités dans le cadre de sa mission de lutte contre la précarité énergétique présentait des problèmes de santé certainement liés à leurs conditions de logement.

Un partenariat avec la Fondation Abbé Pierre a permis d'engager un premier travail sur la thématique et de monter progressivement en compétence. En juillet 2017, l'ALECOB a été retenu à un appel à projet de l'ARS pour engager une action sur les bâtiments publics et une action auprès des ménages en précarité énergétique.

La montée en compétence de l'association s'est renforcée par le diplôme de CMEI (conseiller médical en environnement intérieur) obtenu par la chargée de mission de lutte contre la précarité énergétique.

Les actions suivantes ont donc été engagées :

- Repérage des ménages en précarité énergétique (avec l'aide des travailleurs sociaux, des bailleurs sociaux ou à l'occasion de permanences tenues dans des associations caritatives) ;
- Sondage sur la qualité de l'air intérieur auprès des ménages en précarité énergétique ;
- Prise en compte de la problématique santé lors des visites à domicile ;
- Sensibilisation et information des ménages ;
- Travaux (isolation, ventilation) en fonction de financements obtenus au cas par cas.

Bien souvent, la visite au domicile prévue dans le cadre de la mission de lutte contre la précarité énergétique est l'unique opportunité de visiter le logement dans son intégralité. C'est donc un temps précieux pour identifier les besoins des personnes et faire le lien entre conditions de logement et état de santé.

résultats de l'action

> Les ménages en grande précarité énergétique sont quasi systématiquement victimes de pathologies liées au logement et à son utilisation.

> La sensibilisation d'un public large a été réalisée (>100).

> L'agence mène 80 visites à domicile par an ; la problématique santé y est maintenant systématiquement abordée.

> Des préconisations ont pu être mises en place ou sont en cours (installation d'une ventilation, isolation, pose d'équipement, etc.).

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ

- ALECOB

perspectives

> Il faudra mener un travail spécifique pour quantifier les effets de cette action sur la santé des personnes ciblées.

> La dimension « santé mentale » des impacts de la précarité énergétique (stress des impayés, dépression, etc.) reste à étudier : un contact a été pris avec l'hôpital psychiatrique de secteur.

conseils pour reproduire ce projet

Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique (en particulier les SLIME – services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, portés par les départements) offrent une opportunité de visite à domicile, souvent rare auprès des ménages en précarité. La question de la santé doit être prise en compte lors de ces visites :

- En étant en capacité d'analyser des situations (analyse de premier niveau) ;
- En préconisant et en accompagnement des travaux simples ;
- En orientant les ménages vers les bons interlocuteurs lors de cas complexes ou graves.

> S'appuyer sur le dispositif de lutte contre la précarité énergétique (SLIME) existant sur le territoire

> S'appuyer sur un réseau de partenaires locaux et institutionnels

> Monter progressivement en compétence sur la santé pour être en capacité d'identifier les effets des conditions de logement et de la précarité énergétique sur la santé des occupants

repères sur le territoire

Territoire : Pays Centre Ouest Bretagne (79 communes sur les départements Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan)

Contrat de ville : aucune commune du Pays n'est concernée par la politique de la ville

Démarche territoriale de santé : l'ALECOB pilote ou co-pilote trois fiches-actions de l'axe « Agir pour un environnement favorable à la santé » du Contrat local de santé 2017-2020 du Pays Centre Ouest Bretagne – à savoir : prendre en compte la qualité de l'air dans les bâtiments publics, santé et logement (en lien avec la lutte contre la précarité énergétique), informer et sensibiliser sur les enjeux de la santé environnementale.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ

- ALECOB

En savoir plus :
http://drive.google.com/file/d/0B0AIXW6XoD8uREQ1THgwbzJyM1k/view

aller plus loin

> Site de l'ALECOB : http://alecob.jimdo.com/

> Site des CMEI : http://www.cmei-france.fr

> FLAME (Fédération des agences locales de maitrise de l'énergie et du climat) : http://www.federation-flame.org/

> Réseau pour la transition énergétique CLER : http://cler.org/

contact référent

Christelle Touzé

Chargée de mission lutte contre la précarité énergétique

ALECOB

christelletouze.alecob@gmail.com

02 98 99 27 80

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 20.10.2018

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSULTATIONS ENFANT-ENVIRONNEMENT

- ARS PACA & AP-HM

Les consultations enfant-environnement : une prise en charge médico-sociale des pathologies environnementales

–

Agence régionale de santé PACA & AP-HM

[Provence Alpes Côtes d'Azur]

contexte de l'action

La région PACA concentre une des plus fortes proportions de ménages pauvres. Ces ménages sont aussi plus intensément exposés aux risques environnementaux, et donc plus vulnérables. La mise en œuvre du plan régional santé-environnement (PRSE) s'est heurtée à l'intrication des multiples vulnérabilités de certains publics comme les difficultés d'accès aux soins et la vie en habitat indigne. Ces constats ont conduit l'ARS PACA à adapter certaines stratégies de promotion de la santé et de réduction des inégalités de santé en déployant des consultations enfant-environnement (CEE) sur 5 des 6 départements de la région.

La première consultation enfant-environnement, luttant contre le saturnisme infantile et les pathologies liées à l'environnement, a été créée en 2011 à Marseille et s'est structurée en une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) mère-enfant en 2014. Ses modalités d'action articulent des démarches complémentaires pour favoriser l'accès aux soins (PRAPS) et lutter contre les risques environnementaux (PRSE).

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

CONSULTATIONS ENFANT-ENVIRONNEMENT

- ARS PACA & AP-HM

fiche-identité de l'action

Porteur du projet : ARS PACA & AP-HM

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2011

Échelle : agglomération

Thématiques traitées : accès aux soins, santé environnementale

Public visé : enfants et parents en situation de précarité

Partenaires opérationnels : PMI, CPAM, ateliers santé ville, etc.

Partenaires financiers : financement du PRSE, via le Fonds d'intervention régional (FIR), puis au titre des MIG PASS (missions d'intérêt général des passerelles d'accès aux soins de santé) ; une partie réduite de financements est constituée des recettes des hôpitaux par remboursement des examens réalisés et des consultations médicales pour les patients dont les droits sont ouverts.

Gouvernance : équipe mixte de coordination (pédiatre et ingénieur hospitalier AP-HM ; ingénieur d'études sanitaires ARS) + comité de pilotage

Articulation avec les politiques publiques : PRSE, PRAPS, PDLHI (Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne)

Moyens affectés : coût annuel entre 120 et 160 000 €

objectifs de l'action

> Dépister et prendre en charge les pathologies pédiatriques environnementales

> Promouvoir l'accès aux soins des enfants vivant dans des conditions de fragilité sociale

> Pratiquer, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs, une évaluation pluridisciplinaire

> Mettre en place un parcours de soins, une gestion des risques et organiser la continuité du suivi ultérieur

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSULTATIONS ENFANT-ENVIRONNEMENT

- ARS PACA & AP-HM

description de l'action

La naissance de la consultation enfant-environnement (CEE) et d'une PASS mère-enfant à Marseille

En 2010 dans le cadre de la lutte contre le saturnisme infantile, la délégation territoriale Santé Environnement des Bouches-du-Rhône (DDARS 13) a remarqué que certains enfants intoxiqués étaient inconnus du parcours de soins de proximité (lorsque celui-ci existait) et n'étaient connus que des services d'urgences pédiatriques. Par ailleurs, dans ces services, il est fréquent de voir des familles considérer, à tort, ces consultations itératives comme un suivi pédiatrique. Or, il y est impossible d'y effectuer un suivi : vaccination en période fébrile, dépistages neurosensoriels, suivi de développement, conseils de puériculture, etc.

Dans le cadre du PRSE, la DDARS 13 et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (AP-HM) ont adossé un dispositif expérimental au service d'urgences pédiatriques : une Consultation Enfant-Environnement (CEE). La structuration en PASS mère-enfant s'est imposée progressivement pour répondre aux demandes de soins des familles vulnérables et compléter le dispositif CEE initial.

Répartie sur les hôpitaux de l'AP-HM, la PASS mère-enfant est une offre de prise en soins multidisciplinaire, comportant des consultations médicales (pédiatriques et de sage-femme), des soins infirmiers et l'accès à un plateau technique et des entretiens sociaux, une délivrance de médicaments et vaccins mais aussi des visites de soignants à domicile et des accompagnements physiques. La facturation est modulable suivant l'effectivité de la couverture sociale (directe, différée ou annulée).

Le contenu d'une CEE

La consultation hospitalière enfant-environnement pratique un dépistage médical des pathologies environnementales et propose un suivi jusqu'au contrôle de ces pathologies.

La consultation exerce également une activité de visite à domicile, réalisée par une infirmière - conseillère habitat santé (CHS) qui évalue les expositions environnementales et propose des mesures de gestion des risques (accidents domestiques, peintures au plomb, moisissures, nuisibles, etc.). Le type d'habitat visité comprend des logements individuels stables, collectifs ou des habitats précaires (bidonvilles). Un regard est porté sur les problématiques socio-sanitaires, le respect des

critères de décence du logement et les expositions liées aux professions des parents. Ces visites à domicile permettent aussi de cibler certains dépistages, comme le saturnisme infantile.

Un diagnostic social est également réalisé par une assistante sociale lors d'un entretien individuel. Les logements indignes visités sont signalés au Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI). Les logements présentant un risque d'exposition au plomb fréquentés par des enfants sont signalés également aux DDARS. Si le dépistage du saturnisme infantile est positif, le lien CEE/DDARS facilite la mise en place rapide de l'enquête environnementale pour identifier les causes de l'exposition au plomb et initier les mesures d'urgence prévues par le Code de la Santé Publique.

La consultation évalue la croissance, le statut nutritionnel, le rattrapage des dépistages pédiatriques universels et du schéma vaccinal. Ce temps médical dépiste particulièrement certaines pathologies favorisées par la précarité des conditions de vie et le défaut d'accès aux soins (infections cutanées, tuberculose, troubles de croissance - retards et carences mais aussi surpoids, asthme, saturnisme infantile, caries, parasitoses digestives et cutanées, pathologies orthopédiques et neurosensorielles, troubles du comportement et des apprentissages, etc.).

Cette action permet également la mise en place d'une veille sanitaire pour des publics très éloignés du système de santé : contrôle d'épidémies d'hépatite A, rougeole, tuberculose, coqueluche, gale, etc. Initialement dirigée vers les publics des bidonvilles, elle s'oriente actuellement aussi vers la prise en charge des migrants.

Les objectifs d'une « reprise en soins » pour un retour vers le système de droit commun comprennent : l'accès à une assurance santé, une reconstitution du parcours de vie et sanitaire, une remise à jour du suivi pédiatrique universel et un retour à un suivi de proximité, dans le cadre de l'activité de PASS.

Le transfert du modèle aux autres départements

Devant les résultats obtenus avec la CEE de Marseille, en 2015, l'ARS a souhaité que ces activités soient déployées aux autres départements de la région. Les DDARS (Santé Environnement et Promotion Prévention des Risques) ont été invitées à identifier des centres hospitaliers pouvant devenir porteurs de projets sur les territoires qui leur semblaient prioritaires. À l'issue de cette phase prospective, les DDARS ont proposé les centres hospitaliers situés à Avignon, Manosque, Nice et Toulon. Dans le département des Hautes-Alpes, aucune personne ressource au sein des établissements hospitaliers du département n'a été identifiée.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSULTATIONS ENFANT-ENVIRONNEMENT

- ARS PACA & AP-HM

Pour aider la mise en place d'une CEE dans ces nouveaux centres hospitaliers, cinq fiches-actions ont été rédigées : favoriser l'accessibilité aux soins, proposer un dépistage et des soins pour les pathologies environnementales, dispenser des soins, favoriser le retour au droit commun et mener et promouvoir une activité de référence locale en santé environnementale. Un plan de financement type et un profil de poste infirmier sont également disponibles.

La structuration du dispositif de coordination s'est faite de mai à décembre 2016 (planification réunion sur chaque site, élaboration d'outils d'évaluation, réunions d'équipe de coordination réduite ou élargie et groupes régionaux d'analyse des pratiques). Chaque site ayant ses propres organisations des soins et son réseau de partenaires préexistant, la mise en œuvre de la CEE s'est voulue progressive et adaptée aux contextes locaux. L'objectif n'est pas de reproduire à l'identique l'expérience marseillaise mais de créer les conditions d'obtenir « des effets identiques à ceux obtenus dans le contexte initial ». L'ARS s'est appuyé sur la grille ASTAIRE, outil d'analyse de la transférabilité et d'accompagnement à l'adaptation des interventions en promotion de la santé (en savoir plus).

résultats de l'action

› L'ouverture de la CEE en 2011 à Marseille s'est accompagnée d'une augmentation du nombre moyen de cas de saturnisme infantile diagnostiqués dans les Bouches-du-Rhône. Cette augmentation s'est poursuivie sur la période 2011-2015.

Sur la même période dans les autres départements de PACA, le dépistage est resté stable et inférieur à 3 cas/an. Les stratégies de repérage et de prise en charge des risques environnementaux développées par les équipes de la PASS mère-enfant ont donc permis de mieux identifier et prendre en charge les populations à risque élevé d'exposition.

› Sur l'année 2015, 488 nouveaux enfants (de 201 familles) ont été pris en charge à la PASS mère-enfant de Marseille :

- 86 (20 %) n'avaient initialement aucune couverture sociale,
- 58 (12 %) souffraient de saturnisme infantile.

› Des visites à domicile ont été effectuées dans 135 logements stables de ces familles :

- 47,5 % des enfants étaient exposés à un risque d'exposition au plomb ;
- 66,1 % à des moisissures étendues, 12,9 % à des rongeurs, 11,3 % à un risque électrique ; 9,4 % à des blattes ; 3,3 % à des punaises de

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

CONSULTATIONS ENFANT-ENVIRONNEMENT

- ARS PACA & AP-HM

lit ; 2,1 % à un risque d'intoxication au monoxyde de carbone ; et 2,1 % à un risque mécanique (chutes de personnes ou d'objets).

Les risques environnementaux sont souvent multiples pour un même logement.

> Depuis 2016, le dispositif s'est déployé dans quatre autres hôpitaux : Centre hospitalier d'Avignon, Hôpital Sainte-Musse (Toulon), CHU Lenval (Nice), Centre hospitalier de Digne.

> La complémentarité des équipes CEE et DDARS (Santé-Environnement) dans le cadre de la prise en charge des signalements de risques d'exposition à un toxique dans l'habitat, incluant dans les situations difficiles la conduite d'enquêtes environnementales avec l'infirmière-CHS de la CEE, est admise et appréciée.

> Les DDARS ont travaillé de concert avec les équipes CEE afin que de nombreux partenariats sanitaires et environnementaux soient développés pour l'alimentation de la file active, la gestion coordonnée du suivi de patients et in fine le retour au suivi de proximité. Pour cela, elles ont mis en œuvre différentes actions locales : permanence/animation en salle d'attente de PMI (83), partenariat d'incitation à consulter avec les SCHS suite à des visites de logements dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne (83, 84), partenariat de sensibilisation du public et des médecins libéraux avec la CPAM (83, 04).

> Les résultats obtenus dans les différents centres témoignent de l'investissement des équipes hospitalières et des équipes DDARS. Chaque site a déployé une offre de soins comprenant des activités de consultation médicale et de visite à domicile, et tissé un réseau de partenaires socio-médico-environnementaux internes et externes à l'hôpital. Les parcours de soins sont organisés et stabilisés sur chaque site.

> Sur le plan qualitatif, les situations des patients rencontrées par les CEE sont bien plus complexes qu'attendues au regard de l'expérience marseillaise, et leur pilotage comporte dès la seconde année d'activité la mise en place d'une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles avec la méthode du patient traceur qui permet d'analyser de manière rétrospective le parcours d'un patient au profil préalablement défini.

> Même si sur certains sites la file active était encore modeste, les résultats sont superposables à la première année d'activité de l'expérience marseillaise, compte tenu des différentes géographies sociale et sanitaire et de l'activité de dépistage du saturnisme très limitée auparavant dans les

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSULTATIONS ENFANT-ENVIRONNEMENT

- ARS PACA & AP-HM

départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, du Var et du Vaucluse.

> Les centres d'Avignon, Nice et Toulon ont développé une file active sur le volet « accès aux soins » semblable à celle de Marseille lors de la première année de mise en œuvre en 2011.

> Dans le rétablissement d'accès aux soins, les conseils départementaux ont été sollicités pour le rattrapage vaccinal (délivrance de vaccins et de carnets de santé). À ce jour en dehors des Bouches-du-Rhône, aucun autre conseil départemental n'a consenti à délivrer de vaccins aux CEE, malgré les sollicitations des DDARS.

> L'activité santé-environnement a permis un renforcement de l'activité de dépistage du saturnisme par l'accroissement important du nombre de dépistages réalisés ainsi que de cas de saturnisme dépistés. Mais le dépistage du saturnisme ne pourra reposer sur ces seules consultations pour chaque département. Au niveau de chaque centre, les visites à domicile permettent de confirmer la multi-exposition à des moisissures, au plomb et à des nuisibles pour les enfants vus en consultation.

> Entre 2011 et 2015 les principales consultations étaient liées à des familles vivants dans des logements indignes ou en bidonville. Depuis 2016, la prise en charge des familles migrantes primo-arrivants et de mineurs non-accompagnés est devenue une part importante de l'activité. Elle pose des problématiques environnementales différentes incluant les conditions d'hébergement (hôtels) et des pathologies de migration (psycho-trauma, maladies contagieuses, etc.).

perspectives

L'intégration des CEE dans une PASS s'est imposée pour donner de la cohérence et rendre plus opérationnelles les actions d'accès aux soins. C'est ainsi que la CEE de Manosque a été transférée de l'hôpital de Manosque (sans PASS) vers celui de Digne (PASS pré-existante).

La CEE de Marseille a été pérennisée dès 2014/2015. Sur les 4 CEE déployées à partir de 2016, 2 CEE (Avignon et Nice) ont pu être pérennisées sur des crédits MIG PASS renouvelables. En revanche, le montant ces crédits était insuffisant pour permettre de pérenniser les CEE de Toulon et Digne, ce qui conduit actuellement à demander à nouveau leur financement au titre du FIR pour 2019 et 2020.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSULTATIONS ENFANT-ENVIRONNEMENT

- ARS PACA & AP-HM

conseils pour reproduire ce projet

> Établir un diagnostic fin des inégalités de santé sociale associées à des problèmes environnementaux

> Identifier et créer un réseau de partenaires en amont du lancement du projet

> Définir des indicateurs communs d'évaluation quantitative et qualitative des CEE

> Porter un regard attentif au profil des candidats infirmiers car le poste nécessite de l'expérience et de l'autonomie, ainsi qu'un goût pour le travail en équipe pluridisciplinaire et des connaissances sur les problématiques de santé environnementale et leurs déterminants

> S'assurer de l'adhésion des directions des hôpitaux porteurs de ces actions au projet global de santé envisagé

repères sur le territoire

Territoire : la région PACA regroupe six départements et plus de 5 millions d'habitants

Démarche territoriale de santé : lorsqu'un atelier santé ville (ASV) existe dans les villes où sont implantés les centres hospitaliers porteurs de CEE, l'ASV est un partenaire, notamment dans la mobilisation des acteurs du territoire.

aller plus loin

> Déploiement des consultations enfant-environnement en PACA – Point d'étape (2017)

> Eléments pratiques pour le transfert de la consultation enfant-environnement : http://fr.ap-hm.fr/sites/default/files/files/pass-me/elements_pratiques_pour_le_transfert_de_la_consultation_enfant_environnement.pdf

> « Bouches-du-Rhône : du dépistage du saturnisme infantile à la lutte contre l'habitat indigne », *La santé en action* (2013) : http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-426.pdf

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSULTATIONS ENFANT-ENVIRONNEMENT - ARS PACA & AP-HM

contact référent

Karine Hadji

Ingénieure d'études sanitaires

ARS PACA – Département Santé Environnement

karine.hadji@ars.sante.fr

04 13 55 83 16

Rémi Laporte

Consultation Enfant-Environnement

PASS Mère-Enfant – AP-HM

remijulien.laporte@ap-hm.fr

04 91 96 52 10

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 5.11.2018

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

SENSIBILISER À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- CPIE DES PAYS DE L'AISNE

Sensibiliser tous les publics à la santé environnementale – CPIE des Pays de l'Aisne

[Aisne, Hauts-de-France]

contexte de l'action

Depuis 2012, le CPIE mène des ateliers de sensibilisation en santé environnementale à l'attention du grand public et vers les professionnels de la petite enfance et de la périnatalité.

Cependant, les personnes vivant en situation de précarité restent un public peu sensibilisé aux enjeux de santé environnementale. Le CPIE a souhaité monter un projet pour toucher ce public, afin que ces personnes déjà en fragilité soient elles aussi mieux informées sur les enjeux sanitaires liés à l'environnement et sachent quels choix faire pour limiter leur exposition aux polluants chimiques du quotidien.

Le PRSE (plan régional santé environnement) des Hauts-de-France a identifié parmi les enjeux régionaux ces deux objectifs stratégiques : « informer la population sur les bonnes pratiques concernant l'environnement intérieur dans l'habitat », « éclairer les choix de consommation pour réduire l'exposition des populations aux nanomatériaux, aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires présents dans l'alimentation, l'eau de consommation et l'air ».

Dans ce cadre, le CPIE des Pays de l'Aisne a développé un projet ciblant les personnes vivant en situation de précarité, afin de leur apporter des informations sur la santé environnementale, valoriser leurs savoirs et leur donner les moyens de décider leurs choix de consommation.

fiche-identité de l'action

Porteur du projet : CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Pays de l'Aisne

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

SENSIBILISER À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- CPIE DES PAYS DE L'AISNE

Les CPIE sont des associations labellisées qui mènent deux principales missions : accompagner les territoires dans leurs projets de développement durable et réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour tous les publics. Une Union nationale réunit les 80 CPIE labellisés.

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2016

Échelle : territoires de l'Aisne couverts par un contrat local de santé (Laon, Soissons, Château-Thierry), en ciblant prioritairement les quartiers de la politique de la ville

Thématiques traitées : santé environnementale

Public visé : public précaire

Partenaires opérationnels : communes (via les coordonnateurs CLS), maisons de quartier, associations de quartier

Partenaires financiers : ARS Hauts-de-France

Gouvernance : pas d'instance de gouvernance formalisée – échanges réguliers entre partenaires

Moyens affectés : une salariée du CPIE animatrice des ateliers, véhicule, ordinateur, vidéoprojecteur, produits, matériels, ustensiles et ingrédients utilisés pendant les ateliers (+ les partenaires mettent à disposition une salle avec un point d'eau, des tables et chaises)

objectifs de l'action

> Apprendre au grand public à être acteur de ses choix de consommation, l'aider par des conseils simples et pratiques à retrouver du bon sens dans le choix de ses produits et par là-même choisir des produits sains pour sa santé

> Réaliser des ateliers pratiques d'une à trois heures sur des sujets liés à la santé environnementale à l'attention de personnes en situation de fragilité

description de l'action

Grâce au soutien financier de l'ARS Hauts-de-France depuis 2016, le CPIE anime des ateliers ciblant un public précaire. Ils s'adressent d'une part, aux bénéficiaires de l'épicerie sociale Croix Rouge de Château-Thierry ; d'autre part, à des habitants mobilisés par les maisons de quartier. Ces différents lieux sont localisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

SENSIBILISER À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- CPIE DES PAYS DE L'AISNE

À la demande de l'ARS, l'action se déploie sur les territoires du département de l'Aisne couverts par un contrat local de santé, soit trois villes : Laon, Soissons et Château-Thierry.

Cinq thèmes d'ateliers sont proposés :

- qualité de l'air intérieur et produits ménagers,
- cosmétiques et perturbateurs endocriniens,
- alimentation saine (à propos des résidus chimiques dans l'alimentation, et non sur les qualités nutritionnelles),
- jeux et jouets,
- petite enfance, écrans et radiofréquences.

Les ateliers durent entre une et trois heures, selon une même trame quelque soit la thématique : un temps théorique sur la notion de santé environnementale et la thématique de l'atelier ; un temps pour apprendre à décrypter les étiquettes de produits du quotidien (labels, « faux amis », greenwashing, ingrédients à risques) ; enfin, un temps où les participants fabriquent eux-mêmes des produits, recettes alimentaires, jeux, etc. et repartent avec leurs échantillons. De plus, des documents du CPIE sont distribués : livrets thématiques, calendrier perpétuel, affiche sur la santé environnementale.

Les ateliers menés en partenariat avec l'épicerie sociale s'organisent dans un cadre « contraint » : les bénéficiaires de l'épicerie sont tenus d'assister à plusieurs ateliers sur des sujets divers (rédaction d'un CV, santé environnementale, etc.) pour accéder à l'épicerie. Les participants n'étaient donc pas volontaires, ce qui n'a pas empêché des échanges fructueux (des personnes réalisant déjà leurs propres produits, moins par souci de santé que pour des raisons économiques).

Pour les ateliers menés avec les maisons de quartier, ce sont elles qui communiquent et gèrent les inscriptions. Les participants aux ateliers sont volontaires.

résultats de l'action

> 21 ateliers menés en 18 mois

> 229 personnes sensibilisées à au moins une thématique

> Les questionnaires d'évaluation complétés à la fin des ateliers font état de retours très positifs.

> L'objectif d'amener la thématique de la santé environnementale vers des personnes qui en sont éloignées est atteint.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

SENSIBILISER À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- CPIE DES PAYS DE L'AISNE

> Création de nouveaux partenariats entre le CPIE et des acteurs de santé et du champ social ; et renforcement des partenariats avec les CLS

> Positionnement du CPIE sur le champ de la prévention en santé environnementale

« Pour nous, c'est gratifiant de voir que l'on parvient à toucher et surtout à intéresser tout type de public sur des sujets, de prime abord, peu attractifs. Ces personnes sont d'autant plus prêtes à changer leurs choix de consommation, leurs habitudes, pour peu qu'on leur explique de façon claire et non moralisante les risques sanitaires de certains produits ou comportements quotidiens. Il ne faut surtout pas rester uniquement sur un discours anxiogène mais pratiquer avec les personnes des décryptages d'étiquettes de produits du quotidien, des recettes "maison" pour le ménage, les cosmétiques, s'alimenter sainement, etc. Le thème santé-environnement peut vraiment être décloisonné et passer assez facilement vers tous les publics si l'on s'adapte. »

Stéphanie Cormier, animatrice des ateliers, CPIE Pays de l'Aisne

perspectives

> Poursuite des ateliers auprès des maisons de quartier et de l'épicerie sociale

> Développement d'outils pour toucher les personnes maitrisant mal la langue française et/ou l'écrit : dépliants illustrés, ateliers traduits en direct, …

conseils pour reproduire ce projet

> S'appuyer sur les coordonnateurs CLS pour construire des actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire

> S'appuyer sur les acteurs locaux (CLS, maisons de quartier, associations locales) pour mobiliser des participants

> Proposer des ateliers auprès de structures qui accueillent du public, afin de toucher les gens là où ils sont

> Eviter un discours anxiogène, proposer des activités pratiques (montrer que l'on peut agir)

> Adapter l'animation aux profils des participants

> Maîtriser les thématiques santé-environnement pour être en capacité de répondre aux questions critiques des participants

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

SENSIBILISER À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- CPIE DES PAYS DE L'AISNE

repères sur le territoire

Territoire : le département de l'Aisne, caractérisée par ses zones rurales, boisées et ses villes ouvrières, compte plus de 530 000 habitants. Après Saint-Quentin, Laon, Soissons et Château-Thierry sont les principales villes (elles comptent chacune entre 15 et 30 000 habitants).

Contrat de ville : les villes de Laon, Soissons et Château-Thierry sont concernées par la politique de la ville. Leurs contrats de ville comportent chacun une orientation stratégique sur la santé, laquelle est mise en œuvre par le CLS ou l'ASV.

Démarche territoriale de santé : les trois villes de Laon, Soissons et Château-Thierry ont chacune un CLS ; de plus, Laon a également un ASV.

aller plus loin

> Union nationale des CPIE

contact référent

Stéphanie Cormier

Chargée de mission

CPIE des Pays de l'Aisne

s.cormier@cpie-aisne.com

03 23 80 03 05

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 15.10.2018

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

- COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE

L'auto-réhabilitation accompagnée dans les quartiers prioritaires d'Avignon

–

Compagnons Bâtisseurs Provence

[Vaucluse, PACA]

contexte de l'action

Les Compagnons Bâtisseurs Provence portent une attention accrue aux liens entre un habitat dégradé et la santé de ses occupants : d'une part, le lien entre la précarité énergétique et la santé des occupants s'est imposé, au fil des accompagnements, comme une évidence ; d'autre part, il est établi que des conditions de vie dégradées sont des facteurs aggravants ou déclencheurs de pathologies, quand elles n'en sont pas la cause (bronchites, asthme, allergies, saturnisme, anxiété, dépression, etc.).

Depuis 2016, dans le cadre d'une expérimentation portée par l'association nationale des Compagnons Bâtisseurs et soutenue par le CGET, l'auto-réhabilitation accompagnée est testée sur cinq sites en France concernés par le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) : Avignon, Bordeaux, Rennes, Sarcelles et Roubaix.

fiche-identité de l'action

Porteur du projet : Compagnons Bâtisseurs Provence

Le mouvement des Compagnons Bâtisseurs est composé de onze associations et établissements régionaux et une association nationale (ANCB). Les Compagnons Bâtisseurs Provence sont actifs sur quatre départements de la région PACA soit les Bouches-du-Rhône, le Var, le Vaucluse et les Alpes-Maritimes.

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2016

Échelle : quartiers prioritaires d'Avignon

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

- COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE

Thématiques traitées : logement ; santé environnementale

Public visé : habitants des quartiers prioritaires ciblés

Partenaires opérationnels : État (CGET et Préfecture de Vaucluse), ARS, Conseil régional, Conseil départemental, Communauté d'agglomération du Grand Avignon, Ville d'Avignon, bailleurs sociaux (ERILIA, GAR, Mistral Habitat), centre social/CCAS rocade sud, centre social Croix des Oiseaux, espace départemental des solidarités (Edes), association Cap Habitat, autres associations locales

Partenaires financiers : État (CGET et Préfecture de Vaucluse), ARS, Conseil régional, Conseil départemental, Communauté d'agglomération du Grand Avignon, Ville d'Avignon, bailleurs sociaux, fondations

Gouvernance : le suivi opérationnel de l'action est assuré dans le cadre des comités techniques de suivi habitat (CTSH) qui se réunissent toutes les 6 semaines avec l'ensemble des partenaires institutionnels et de terrain du territoire.

Le comité de pilotage se réunit une fois par an ; il est composé de l'ensemble des financeurs.

Articulation avec les politiques publiques : PRSE

Moyens affectés : cette action est financée dans le cadre du contrat de ville du Grand Avignon. Budget annuel de 135 000 €, comprenant :

- 1 ETP animateur technique
- 0,45 ETP Chef de projets
- 1 appartement mis à disposition par le bailleur social ERILIA
- 1 local d'activité mis à disposition par le bailleur GAR
- 1 véhicule dédié à l'action
- matériel et outillage divers

objectifs de l'action

Les actions d'auto-réhabilitation accompagnée ont pour objectif général de lutter contre la précarité énergétique et le mal logement en mobilisant les habitants des territoires concernés autour de la réhabilitation de leur logement et l'appropriation de leur habitat et environnement.

Plus précisément, les objectifs opérationnels sont les suivants :

> Identifier et mobiliser 20 à 25 ménages bénéficiaires des minima sociaux, habitants des quartiers prioritaires du contrat de ville ou du centre ancien d'Avignon et souhaitant s'engager dans la démarche

> Accompagner la réalisation de 20 à 25 chantiers d'auto-réhabilitation

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

- COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE

> Réaliser un diagnostic global (social, technique et juridique) de 20 à 25 situations et réorienter le cas échéant vers les dispositifs adéquats

> Mettre en place un « appartement témoin » proposant un lieu de ressources pérenne sur les questions d'habitat, de précarité énergétique, de santé environnement, de tri sélectif, de mobilité/transport, de projet urbain, …

> Réaliser 25 à 30 ateliers bricolage ouverts à tous, permettant aux habitants d'acquérir des connaissances et savoir-faire en matière d'entretien locatif et de maîtrise des énergies, et favoriser des logiques d'entraide

> Proposer du prêt d'outillage ouvert à tous les habitants des territoires concernés

> Organiser et animer les comités techniques de suivi habitat (CTSH), instances partenariales d'échange avec les différents acteurs de terrain du territoire, en vue d'un traitement collégial des situations rencontrées qui relèvent des problématiques d'habitat et de cadre de vie

description de l'action

L'auto-réhabilitation accompagnée est un dispositif d'insertion par le logement qui permet d'accompagner les personnes vers l'autonomie, de faciliter l'appropriation de leur logement et de leur cadre de vie, et par là même de remobiliser leurs ressources et capacités. La méthodologie d'intervention s'inspire des principes et des valeurs qui fondent le projet associatif des Compagnons Bâtisseurs : remettre la personne au centre de l'action et lui permettre de trouver ou retrouver les capacités à cheminer en autonomie vers la citoyenneté, l'emploi, l'accès à l'éducation, à la culture. Dans la tradition de l'éducation populaire, le chantier d'auto-réhabilitation accompagnée représente le support concret de la rencontre entre personnes et du développement des liens de solidarité. À cette fin, le projet des Compagnons Bâtisseurs Provence s'articule autour de cinq axes majeurs :

1. L'auto-réhabilitation accompagnée ;
2. La lutte contre la précarité énergétique ;
3. Le repérage des situations d'indignité et de santé liées au logement ;
4. La dimension collective et participative ;
5. La dynamique partenariale.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

- COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE

Le dispositif mis en place à Avignon dans six quartiers de la politique de la ville depuis 2016 s'inscrit dans une expérimentation nationale soutenue par le CGET, dont le but est d'évaluer la pertinence des actions d'auto-réhabilitation accompagnée dans les territoires ciblés par le NPNRU.

Les actions suivantes sont menées :

- Un diagnostic global de chaque logement rencontré (technique, social et juridique) permettant d'évaluer les dysfonctionnements, les usages et les besoins (si les problèmes relèvent des devoirs du bailleur, le diagnostic lui est transmis) ;
- L'accompagnement des personnes au sein de leur logement avec la mise en place d'un chantier d'auto-réhabilitation accompagnée. La famille accompagnée est invitée à participer activement au chantier afin d'être en capacité de poursuivre ensuite en autonomie, seule ou avec l'aide des voisins ou des amis ;
- Des ateliers techniques et collectifs hebdomadaires qui permettent d'aborder des thèmes relatifs au logement (maîtrise de l'énergie, chauffage, petits travaux de réparations, réfection de mobilier récupéré, aménagement de l'espace, droits et devoirs des locataires, sensibilisation à la santé et la prévention des risques domestiques,…) ;
- La mise en place d'une « outilthèque » proposant un prêt gratuit d'outillage et d'un « appartement témoin » depuis septembre 2018 proposant aux habitants un point d'information et de ressources pérenne sur l'ensemble des questions relatives à l'habitat et au cadre de vie (projet urbain, mobilité/transport, maitrises des énergies, santé/habitat, tri sélectif, infrastructures et associations présentes,…) ;
- L'animation d'un comité technique de suivi habitat (CTSH), instance partenariale réunissant institutionnels et structures de terrain et permettant à la fois d'échanger sur les besoins du territoire et de co-construire des réponses adaptées aux problèmes et besoins des habitants, de repérer les situations particulièrement dégradées et favoriser la recherche collective de solutions, ou la demande de relais auprès de services compétents.

résultats de l'action

› De mai 2016 à décembre 2017, ont été réalisés : 41 diagnostics de logement, 37 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (soit 230 jours de chantier), 28 ateliers techniques et collectifs (soit 128 participants), 10 comités techniques de suivi habitat

› Fort taux de poursuite en autonomie à N+1 pour les familles accompagnées

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

- COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE

> Des situations individuelles débloquées (exemple des refus de mutation lorsque le logement n'est pas en bon état)

> Les temps collectifs favorisent l'entraide, les solidarités de voisinage et familiales, la création de lien social.

> Les évaluations de l'expérimentation nationale ont montré que l'auto-réhabilitation accompagnée permettait, pour les habitants, « d'améliorer leur cadre de vie et l'état de leur logement, de favoriser leur autonomie (technique, financière, sociale) et de développer le lien social et les solidarités avec les autres habitants impliqués ». Des effets bénéfiques sont également constatés pour les quartiers dans leur ensemble : l'auto-réhabilitation accompagnée permet « d'optimiser l'impact des travaux réalisés pour améliorer les conditions d'habitat, […] et de dynamiser la cohésion sociale »[1].

perspectives

> Capitaliser l'expérimentation et développer les partenariats

> Inscrire durablement l'action sur le territoire et se développer sur l'ensemble des quartiers NPNRU d'Avignon (l'auto-réhabilitation accompagnée a été inscrite dans la convention GUSP 2019-2024 annexée à la convention NPNRU d'Avignon)

> Inscrire l'auto-réhabilitation accompagnée comme un axe important dans la convention NPNRU et s'articuler à la MOUS (maitrise d'œuvre urbaine et sociale) relogement

> S'associer à terme au NPNRU sur les opérations d' « habitat à finir » (action participative des habitants dans l'accession à la vente, …)

> Intervenir sur des copropriétés dégradées

[1] CGET, « L'auto-réhabilitation accompagnée dans les quartiers de la politique de la ville : mieux vivre dans son logement pour mieux vivre son quartier », *En bref*, 2018 (en ligne : <http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-47-cget-09-2018.pdf>)

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

- COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE

conseils pour reproduire ce projet

> La cohérence du projet repose sur la complémentarité entre interventions individuelles auprès des ménages et actions collectives d'entraide et d'apprentissage.

> L'intervention des Compagnons Bâtisseurs s'inscrit toujours dans une démarche portée par un territoire : les partenariats se construisent selon le territoire (avec la commune, les bailleurs sociaux, le département, la CAF, la MSA, …).

L'ANCB, association tête de réseau a créé en 2017 un réseau national des opérateurs de l'auto-réhabilitation accompagnée (RéPAAR), dont l'objectif est de développer le secteur de l'accompagnement à l'auto réhabilitation, développer le partage des expériences et de l'expertise entre les différents membres, proposer des solutions techniques, juridiques, sociales ou encore organisationnelles aux problématiques des acteurs de terrain, porter collectivement les obstacles juridiques et techniques auprès des institutions concernées, et mutualiser les moyens et ressources pour accompagner ses membres notamment au travers de temps d'échanges.

Le RéPAAR est pensé localement pour permettre aux opérateurs d'une même région d'échanger et de trouver des solutions de développement dans un contexte donné. En PACA, le RéPAAR détermine des limites et un périmètre à l'activité afin d'éviter toute dérive de l'utilisation de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation et ce notamment à des fins contraires à l'esprit du réseau ou encore allant à l'encontre du respect de la sécurité sur chantier et de la qualité des ouvrages réalisés.

repères sur le territoire

Territoire : Avignon compte 90 000 habitants, dont près de 30 % vit dans un quartier prioritaire.

Contrat de ville : Grand Avignon

Démarche territoriale de santé : la ville d'Avignon porte un ASV et prépare un plan local de santé publique (les Compagnons Bâtisseurs Provence sont d'ores et déjà un acteur repéré et un interlocuteur)

INSPIR'

ACTION

–

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

- COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE

aller plus loin

> RéPAAR (réseau national des opérateurs de l'auto-réhabilitation accompagnée : http://www.compagnonsbatisseurs.eu/reseau-repaar)

> L'exemple de Clermont-Ferrand : http://www.unccas.org/operation-d-auto-rehabilitation-dans-les-quartiers-prioritaires-bailleurs-sociaux-compagnons#.W-Gqd3pKjOQ

> CGET, « L'auto-réhabilitation accompagnée dans les quartiers de la politique de la ville : mieux vivre dans son logement pour mieux vivre dans son quartier », *En Bref*, 2018 (en ligne : <http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-47-cget-09-2018.pdf>)

contact référent

Catherine Petit

Cheffe de projets

Compagnons Bâtisseurs Provence

c.petit@compagnonsbatisseurs.eu

04 91 50 03 83

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 17.10.2018

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

ATELIER DU 19 - IREPS NOUVELLE-AQUITAINE (POITIERS)

L'Atelier du 19 : un logement pédagogique environnement-santé – IREPS Nouvelle-Aquitaine

[Vienne, Nouvelle Aquitaine]

contexte de l'action

Les polluants domestiques (bisphénol A, phtalates, etc.) sont présents partout dans l'habitat : les cosmétiques, les couches, les produits d'hygiène et d'entretien, les peintures, les meubles, l'eau, les plastiques, les habits, les aliments transformés, etc.

L'IREPS Nouvelle Aquitaine, le GRAINE Poitou-Charentes et le CPIE Seuil du Poitou ont souhaité rapprocher leurs réseaux respectifs (éducation pour la santé et éducation à l'environnement et au développement durable). Un projet commun a été réfléchi à partir de 2015 : la création d'un logement pédagogique dédiée à la thématique santé-environnement. Ce logement est pensé comme un outil pédagogique concret, accessible à tous, pour aborder cette thématique d'une manière transversale, dans une approche positive et non anxiogène, en s'appuyant sur les savoirs et savoir-faire du public pour élaborer ensemble des solutions alternatives à l'exposition aux polluants domestiques.

fiche-identité de l'action

Porteur du projet : IREPS Nouvelle Aquitaine

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2014

Échelle : plusieurs quartiers politique de la ville

Thématique traitée : santé environnementale

Public visé : tout public

Partenaires opérationnels : CPIE Seuil du Poitou, GRAINE Poitou-Charentes, Mutualité Française Nouvelle Aquitaine, AUDACIA (entreprise de l'économie sociale et solidaire intervenant dans le champ

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

ATELIER DU 19

- IREPS NOUVELLE-AQUITAINE (POITIERS)

du logement social dans la Vienne), LE-CENTRE (association œuvrant dans le champ de l'aide aux personnes, de l'autonomie et du bien-vieillir), CAPEE (réseau d'épiceries sociales et solidaires, structure d'insertion par l'activité économique)

Partenaires financiers : DREAL, ARS, ville de Poitiers, bailleur social EKIDOM + ponctuellement, Fondation de France, ERDF, Fonds MAIF, Fondation MACIF

Gouvernance : la coordination du projet est assurée conjointement par l'IREPS Nouvelle Aquitaine et le CPIE Seuil du Poitou (qui a récemment pris le relai du GRAINE, membre fondateur) ; un comité de pilotage réunit les membres fondateurs du projet (IREPS, GRAINE et CPIE) et ses principaux financeurs ; un comité d'animation réunit les partenaires associés à l'élaboration du projet et intervenant dans le logement.

Articulation avec les politiques publiques : Agenda 21, PRSE

Moyens affectés : chargé de projets IREPS (0,5 ETP) + animatrice CPIE (0,25 ETP) ; logement mis à disposition par le bailleur social ; rénovation et adaptation des locaux prises en charge par le bailleur social ; équipement du logement via des ressourceries

objectifs de l'action

> Ouvrir un logement pédagogique orienté « santé environnement » au cœur d'un quartier politique de la ville

> Organiser des ateliers sur la santé environnementale à destination des habitants du quartier

> Rapprocher les réseaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'éducation et prévention/promotion de la santé

description de l'action

L'atelier du 19 est un logement pédagogique santé-environnement inauguré en juin 2015 en présence du député maire de Poitiers. Il est situé dans le quartier prioritaire des Couronneries à Poitiers.

Cogéré par l'IREPS Nouvelle Aquitaine et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Seuil du Poitou, le lieu permet d'aborder les principales thématiques santé-environnement concernant le logement (par exemple polluants domestiques, matériaux de rénovation non émissifs, qualité de l'air intérieur, fabrication de produits d'entretiens et de cosmétiques, économie d'énergie, alimentation, gestion des déchets,

cultures de comestibles, réparation de petits matériels), sous forme d'ateliers participatifs à destination des publics à petits budgets résidant dans les quartiers prioritaires de la ville.

INSPIR' ACTION

—

ATELIER DU 19

- IREPS NOUVELLE-AQUITAINE (POITIERS)

Le logement, mis à disposition par le bailleur social, a été aménagé comme un appartement familial (cuisine, salle à manger, salon et chambre d'enfant), avec des matériaux de rénovation et d'équipement sains et respectueux de l'environnement. Le projet n'était pas d'en faire une vitrine « exemplaire », tels que peuvent l'être certains « éco-logements », mais de choisir des modalités de rénovation et d'aménagement accessibles pour une famille louant un appartement auprès d'un bailleur social.

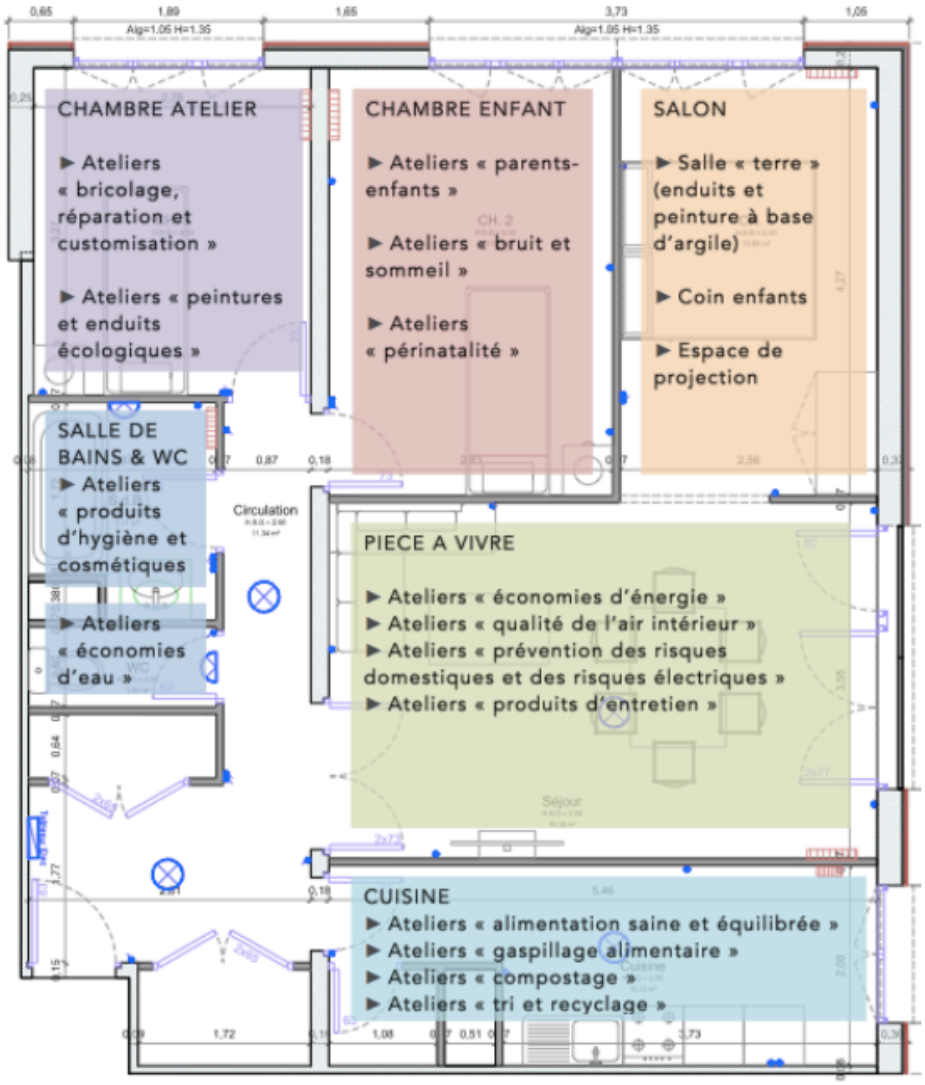

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

ATELIER DU 19 - IREPS NOUVELLE-AQUITAINE (POITIERS)

Les ateliers qui s'y déroulent mettent l'accent sur l'échange de savoirs et la mise en pratique. Les thématiques sont abordées sous un angle concret et accompagnées de solutions alternatives. Les ateliers permettent à chaque participant de développer des savoir-faires adaptés à ses besoins et à ses capacités.

résultats de l'action

> En 2017, 580 participants à des ateliers à l'intérieur du logement, 200 personnes en évènements publics extérieurs (fourchette haute de la fréquentation prévue)

> Investissement croissant du CPIE Seuil du Poitou (l'objectif de rapprochement des réseaux de l'éducation à l'environnement et de la promotion de la santé est atteint)

> Bonne visibilité du projet

> Financement du projet à développer et pérenniser

perspectives

> Le croisement de la thématique santé-environnement et de l'habitat ouvre de nouvelles perspectives de collaboration : par exemple sur la formation des professionnels intervenant à domicile (aides à domicile, gardes d'enfants), des constructeurs et artisans de l'habitat, etc.

> La question du rayonnement du logement se pose. Il peut paraître contradictoire de valoriser la proximité et l'adaptabilité d'un logement pédagogique tout en déplorant qu'il ne rayonne pas sur un vaste territoire et ne touche pas un grand nombre de personnes… Pourtant, la logique économique des financements publics ou privés incite à se poser cette question. Pour répondre à cette attente (notamment de la communauté de communes de Grand Poitiers, qui rassemble désormais 40 communes rurales, semi-rurales et urbaines), le CPIE et l'IREPS conçoivent actuellement un projet d'ateliers itinérants qui présenteraient la thématique santé-environnement en lien avec l'habitat, en conservant les thématiques, méthodes, outils pédagogiques et modalités d'interventions utilisés dans le logement.

> L'atelier du 19 participe à une recherche interventionnelle PREVED, portée par l'INSERM et le CHU de Poitiers. Portant sur l'exposition des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens, il s'agira de déterminer si une action contextualisée (par exemple ayant lieu à l'Atelier du 19) est

plus efficace qu'une action décontextualisée comme la distribution d'une brochure.

conseils pour reproduire ce projet

› L'IREPS a réalisé un guide afin de capitaliser l'expérience de l'atelier du 19. Ce guide regorge de conseils et d'astuces pour les porteurs de projets souhaitant mettre en place un logement pédagogique sur la santé environnementale.

À télécharger : http://irepsna.org/wp-content/uploads/2018/10/Atelier-du-19-Guide-de-capitalisation.pdf

repères sur le territoire

Territoire : le quartier Couronneries est l'un des quatre quartiers prioritaires de la ville de Poitiers ; il compte 9 000 habitants (10 % de la population municipale).

Contrat de ville : Contrat de ville 2015-2020 du Grand Poitiers (https://www.grandpoitiers.fr/c__267_1245__Contrat_de_Ville.html)

Démarche territoriale de santé : le CCAS de Poitiers anime un CLS et un ASV, lesquels sont des dispositifs partenaires du logement.

aller plus loin

› Guide pratique du réseau RAPPEL (réseau d'acteurs précarité-énergie-logement) « Mettre en place et animer un appartement pédagogique » : http://www.fapil.net/wp-content/uploads/2017/10/RAPPEL_Guide-appartements-pedagogiques_Vfinale20160520.pdf

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

ATELIER DU 19 - IREPS NOUVELLE-AQUITAINE (POITIERS)

contact référent

Christophe Malvault

Coordonnateur de l'Atelier du 19

IREPS Nouvelle Aquitaine

c.malvault@irepsna.org

05 49 41 37 49

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 24.10.2018

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

SENSIBILISER À L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS - RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ

Sensibiliser à l'exposition aux perturbateurs endocriniens – Réseau Environnement Santé

[Nouvelle Aquitaine]

contexte de l'action

Depuis plusieurs années, des lanceurs d'alerte et des associations en santé environnementale ont mis en évidence que des expositions environnementales survenant à certaines étapes de la vie, y compris à faibles doses, peuvent avoir des effets biologiques et sanitaires importants. Parmi ces expositions, figure celle aux agents chimiques interférant avec le fonctionnement des glandes endocrines, agents appelés « perturbateurs endocriniens » (PE).

L'action du Réseau Environnement Santé a été déterminante dans cette prise de conscience : l'association a milité pour l'interdiction du bisphénol A dans les biberons et tous les contenants alimentaires ; l'interdiction du perchloréthylène dans les pressings ; la prise en compte des PE dans le Plan National Santé Environnement (PNSE) ; etc.

En Nouvelle-Aquitaine, la limitation de l'exposition des femmes enceintes et des jeunes enfants à certaines substances présentes dans leur environnement intérieur est une priorité, dès 2014 dans les trois ex-régions de la future entité régionale, dans leurs Plans régionaux de santé environnementale (PRSE).

Par ailleurs, la question des inégalités sociales est particulièrement prégnante en Nouvelle-Aquitaine, notamment dans le domaine de la santé environnementale. La prévention des expositions, notamment aux PE, dans un objectif de réduction des inégalités de santé, était le premier objectif du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins

INSPIR' ACTION

—

SENSIBILISER À L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

- RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ

des personnes les plus démunies (PRAPS) 2011-2016 de l'ex-région Aquitaine, en cohérence avec les constats et propositions des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (FRIR). À noter que les PRAPS des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes de cette période allaient dans le même sens.

Le nouveau PRAPS de Nouvelle-Aquitaine renforce cette préoccupation sur les expositions des populations précaires en matière de santé environnementale ; plusieurs objectifs opérationnels s'y réfèrent : « Renforcer les actions dans le domaine de la périnatalité, enfance, adolescence jusqu'aux jeunes adultes » et « Agir sur le logement et l'hébergement en tant que milieu de vie déterminant l'état de santé ».

Dans ce contexte, il est important, comme certains experts de sciences humaines et sociales le soulignent, d'aborder ces publics défavorisés avec des registres différents que ceux appliqués pour les autres types de populations, approches alors fondées notamment sur l'imaginaire, l'affectivité, la prise en compte culturel, ce qui permet de mieux transmettre l'information souhaitée.

Pour structurer une action en Nouvelle Aquitaine, le Réseau Environnement Santé a construit le projet PEPEP (Perturbation Endocrinienne concernant la Petite Enfance et en direction des personnes en situation de Précarité), en réponse à un appel à projets du PRSE 3.

fiche-identité de l'action

Porteur et coordinateur du projet : Réseau Environnement Santé

Le Réseau Environnement Santé (R.E.S.) est une association créée en 2009 ; elle a joué un rôle déterminant dans la mise à l'agenda politique de la problématique des perturbateurs endocriniens. Elle réunit des associations de malades, des associations environnementales, des personnes physiques, des chercheurs, des professionnels de santé, etc. Elle est implantée dans quatre régions à ce jour (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Grand Est et Hauts-de-France), a aussi des référents dans d'autres régions, et est de fait en phase de structuration et de déploiement territorial. Le R.E.S. mène, notamment, une campagne des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2017

Échelle : région (en ciblant spécifiquement à ce jour les quartiers « politique de la ville » de quatre villes : Bordeaux, Limoges, La Rochelle et Poitiers)

Thématique traitée : santé environnementale

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

SENSIBILISER À L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

- RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ

Public visé : femmes enceintes et jeunes enfants vivant en situation de précarité

Partenaires relais : mairies, associations de quartier, centres sociaux, crèches, médiathèques, etc.

Partenaires financiers : ARS Nouvelle Aquitaine

Gouvernance : co-pilotage assuré par le R.E.S. et l'équipe de recherche HEDEX (Health Endocrine Disruptors and Exposome) rattachée à l'INSERM et au CHU de Poitiers, notamment dans le cadre d'un COPIL ; et coordination assurée par la délégation régionale du R.E.S.

Articulation avec les politiques publiques : PRAPS, PRSE

Moyens affectés : budget de 20 000 €

objectifs de l'action

Le projet PEPEP (pour Perturbation Endocrinienne concernant la Petite Enfance et en direction des personnes en situation de Précarité) a démarré fin 2017, grâce à l'obtention d'un financement de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Il répond à la double problématique de la santé environnementale et de la précarité.

> Sensibiliser aux perturbateurs endocriniens :

- les femmes enceintes et jeunes mères, ainsi que leurs enfants, en situation de précarité et vivant en milieu péri-urbain, en allant à leur rencontre au plus près de leur habitat sur divers domaines domestiques (air intérieur, alimentation, entretien, hygiène, mobilier, jouets, etc.) ;
- les professionnels d'entretien et du domaine social dans différents types de structures de la petite enfance (centres sociaux, centres de loisirs, crèches, écoles, etc.), ainsi que les personnes-relais de la sphère associative.

description de l'action

Plusieurs actions sont mises en œuvre afin de sensibiliser les femmes enceintes et les jeunes enfants (adaptées selon les territoires et le réseau de partenaires mobilisés) :

> Diffusion de l'exposition réalisée par le R.E.S. sur les perturbateurs endocriniens (8 panneaux) et celle sur la crise sanitaire (12 panneaux) dans les « centres d'appui » identifiés (Maison de la Santé Publique à Poitiers, centres sociaux et assimilés dans les quartiers pointés, médiathèques, etc.) ;

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

SENSIBILISER À L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

– RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ

> Conception de contes sur les PE avec les populations concernées, si possible en plusieurs langues, avec l'appui d'associations de conteurs ;

> Conception de fiches thématiques simples et pédagogiques (alimentation, jouets, air intérieur, etc.), en articulation avec la mise en place d'ateliers pratiques ;

> Conception si possible d'une nouvelle exposition spécifique, courte et didactique sur les PE comme support d'animation.

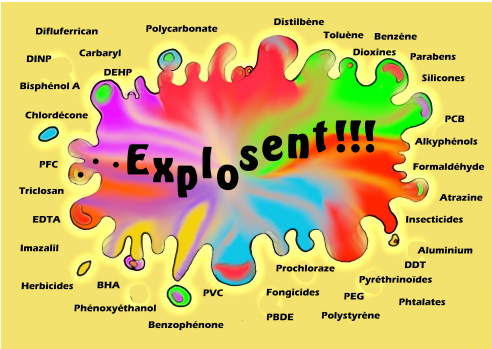

résultats de l'action

> Tournée de l'exposition du Réseau Environnement Santé sur les PE à un rythme trimestriel, dans l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine

> Conception et présentation de contes ciblés sur les PE à La Rochelle et Poitiers

> Fiches thématiques simples à destination des femmes enceintes en situation de précarité, en cours d'achèvement

> Structuration en cours de réseaux de partenaires opérationnels locaux dans les villes ciblées

perspectives

> L'évaluation des actions réalisées est prévue en 2019 afin de construire la poursuite du projet et réorienter certaines actions.

> Les actions de formation auprès des professionnels d'entretien et du domaine social ont été volontairement différées ; elles seront réactivées en 2019 en concertation avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

SENSIBILISER À L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

- RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ

> Le projet a vocation à se poursuivre au moins sur la durée du PRSE3, soit jusqu'en 2021 a minima. Il s'étendra progressivement à l'ensemble des 12 départements de la région et s'adressera, avec l'appui d'associations spécifiques, à un nouveau public : les pré-adolescents/adolescents.

conseils pour reproduire ce projet

(NB : à ce stade de premières réalisations, il est trop tôt pour identifier toutes les difficultés et facteurs de réussite ; l'évaluation à venir fournira davantage d'éléments)

> Tenir compte du décalage entre la conception du projet et l'obtention des financements (décalage de la phase opérationnelle)

> Ne pas sous-estimer le temps de mobilisation des acteurs locaux

> Proposer des ateliers pratiques sous forme ludique et des pistes d'actions pour réduire l'exposition aux PE

> Apporter un temps d'explication et d'information sur les PE après la lecture des contes

> Connaître les difficultés de mobilisation des personnes concernées en tant qu'acteurs, mais poursuivre les efforts pour co-construire les supports d'animation

repères sur le territoire

Territoire : région Nouvelle Aquitaine

Démarche territoriale de santé : sur les quatre premières villes ciblées (Bordeaux, Limoges, La Rochelle, Poitiers), quand un CLS ou un ASV existe, il est mobilisé comme partenaire.

aller plus loin

> Poster présenté aux Rencontres nationales santé-environnement 2019 : http://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/poster_pepep_rnse19_final_.pdf

> Site du Réseau Environnement Santé : http://www.reseau-environnement-sante.fr/

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

SENSIBILISER À L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS - RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ

contact référent

Serge Robert

Délégué régional Nouvelle Aquitaine

Réseau Environnement Santé

rob17@wanadoo.fr

06 86 78 52 74

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 16.12.2018

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- VILLE DE MIRAMAS

Une démarche d'urbanisme favorable à la santé dans une opération de renouvellement urbain – Ville de Miramas

[Bouches-du-Rhône, PACA]

contexte de l'action

À l'occasion de la définition du projet de renouvellement urbain des quartiers La Maille I et Mercure (cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain – NPNRU), la ville de Miramas a lancé une démarche d'urbanisme favorable à la santé.

fiche-identité de l'action

Porteurs du projet : ville de Miramas (service politique de la ville)

Statut du projet : en cours de réalisation

Échelle : quartier politique de la ville

Thématiques traitées : renouvellement urbain, santé environnementale, urbanisme favorable à la santé

Public visé : tout public

Partenaires opérationnels : CRES PACA, EHESP, Adéus Reflex (assistance à maîtrise d'ouvrage), métropole Aix Marseille Provence, État, ANRU, ARS PACA, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Conseil régional PACA, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers

Partenaires financiers : métropole Aix Marseille Provence, ANRU, ARS

Gouvernance : comité de pilotage + comité technique + groupe de travail

Articulation avec les politiques publiques : Agenda 21, PCAET, PRSE

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- VILLE DE MIRAMAS

Moyens affectés : budget de 80 000 € (prestations de l'EHESP et du CRES)

objectifs de l'action

> Prévenir et réduire les risques « santé » en agissant sur l'urbanisme et le cadre de vie

> Intégrer les préconisations d'un urbanisme favorable à la santé dans les opérations d'aménagements, de réhabilitations, de démolitions et de constructions du projet de rénovation urbaine

description de l'action

Le quartier Maille 1 – Mercure de Miramas est inscrit au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Le projet, récemment validé par l'ANRU, est prévu sur huit ans.

Dès sa conception, la ville a souhaité mettre au cœur les enjeux sociaux et humains. C'est pourquoi une équipe pluridisciplinaire animée par un sociologue urbain, l'Adéus, a été désignée pour l'assistance à maitrise d'ouvrage et s'est engagée aux côtés de la ville à suivre une démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS) tout au long du projet de rénovation. Le service municipal chargé de la politique de la ville et de la rénovation urbaine comprend également l'ASV ; ce qui facilite une appropriation des liens entre urbanisme et santé.

Une démarche participative, animée par l'Adéus, a structuré la préparation du projet de renouvellement urbain. Des temps de diagnostic ont été menés avec des habitants sur les sujets suivants : espaces publics, commerces, équipements, services, mobilités, transports, déplacements, stationnements, emploi, habitat, logement, vie de quartier, vivre-ensemble. Puis des ateliers de prospective ont suivi sur habitat, logement ; espaces publics, paysages, mobilités ; commerces, services équipements.

Le lancement de la démarche UFS a été accompagné par le CRES PACA et l'EHESP. Son objet est d'inscrire les enjeux santé durablement dans le processus de renouvellement urbain : de la définition du projet à sa mise en œuvre. À partir des travaux de l'EHESP, le cadre de référence d'un urbanisme favorable à la santé est le suivant :

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- VILLE DE MIRAMAS

À Miramas, quatre déterminants devant faire l'objet de focus ont été identifiés :

- La qualité de l'air intérieur et extérieur ;
- L'activité physique ;
- L'accès aux soins ;
- Le bien-être et la cohésion sociale.

Un groupe de travail, composé du service politique de la ville de Miramas, de l'EHESP, du CRES PACA et de l'Adéus, a rédigé une charte et des fiches de recommandations à destination des acteurs qui interviendront dans le projet de renouvellement urbain : bailleurs sociaux, copropriétaires, collectivités, promoteurs immobiliers, mais aussi professionnels de santé. Chaque fiche présente les liens entre les actions de l'acteur et la santé, les leviers d'actions à sa disposition et des références bibliographiques.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- VILLE DE MIRAMAS

Exemple du schéma présenté pour les bailleurs :

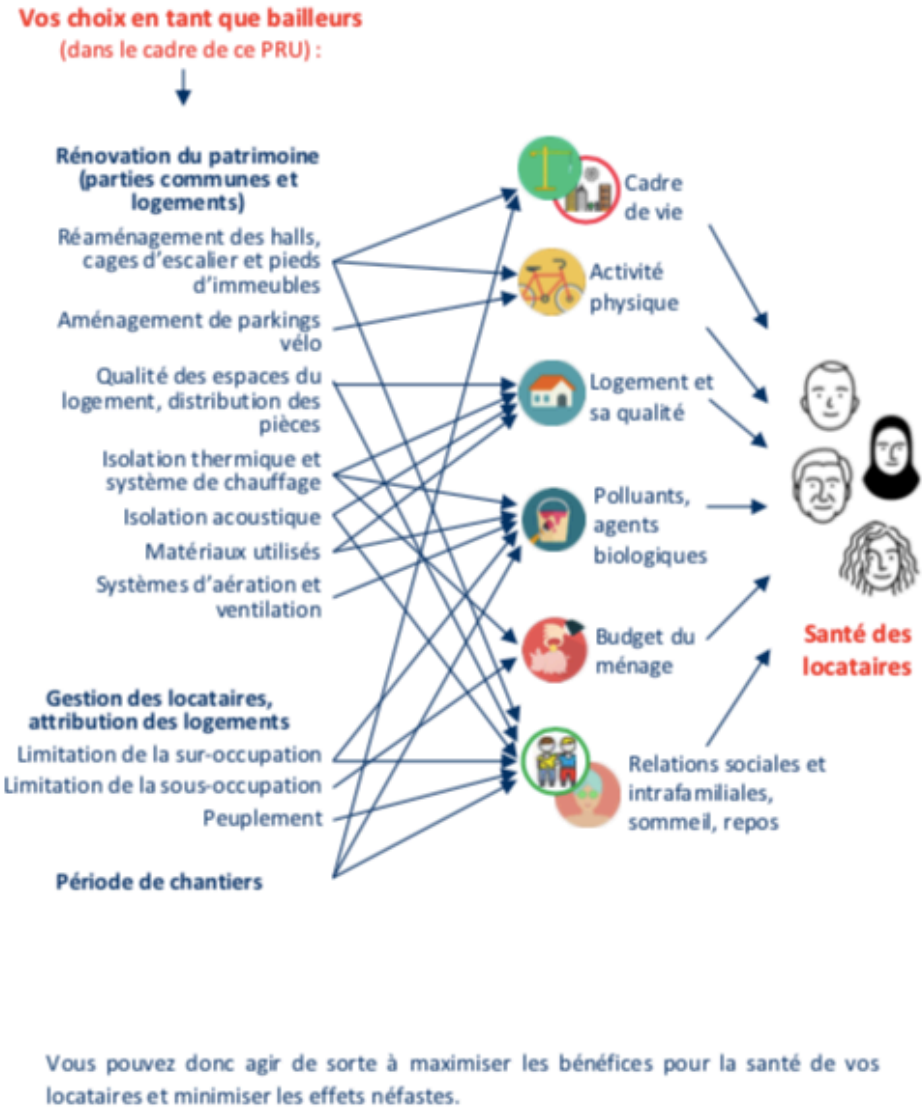

Vous pouvez donc agir de sorte à maximiser les bénéfices pour la santé de vos locataires et minimiser les effets néfastes.

résultats de l'action

> À ce stade (projet adopté, en début de mise en œuvre), la démarche UFS a produit de la sensibilisation et de l'acculturation des acteurs de la ville

> Rédaction d'une charte « Agir pour un urbanisme, des aménagements, des bâtiments et des équipements favorables à la santé » (les maitres d'œuvre devront la signer)

> Rédaction de fiches de préconisations à destination des bailleurs, des copropriétaires, des collectivités (ville et métropole), des professionnels de santé, des promoteurs

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- VILLE DE MIRAMAS

perspectives

> Mise en place d'une AMO urbanisme favorable à la santé

conseils pour reproduire ce projet

> Prendre le temps de l'acculturation entre acteurs de l'urbanisme et acteurs de la santé

La démarche est facilement reproductible : elle peut être réalisée sans financement particulier et les réalisations concrètes ne seront pas plutôt plus couteuses.

repères sur le territoire

Territoire : la ville de Miramas fait partie de la métropole Aix Marseille Provence. Elle compte 26 000 habitants, 7 500 vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

Contrat de ville : Marseille Provence métropole 2015-2020

Démarche territoriale de santé : le service politique de la ville de Miramas comprend un ASV.

aller plus loin

> Charte et fiches pour un urbanisme favorable à la santé dans le cadre du projet rénovation Maille 1 – Mercure : http://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/charte_et_fiches_ufs_-_miramas.zip

> Guide EHESP « Agir pour un urbanisme favorable à la santé. Concepts et outils » : http://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- VILLE DE MIRAMAS

contact référent

Jérôme Marciliac

Chef de service politique de la ville

Ville de Miramas

jerome.marciliac@ampmetropole.fr

04 90 58 79 61

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 25.10.2018

Cartographier les zones en fragilité environnementale, sociale et sanitaire – Ville de Paris

[Île-de-France]

contexte de l'action

La ville de Paris a adopté un plan « Paris Santé Environnement » (PPSE) en 2017, afin d'agir sur les inégalités de santé et prévenir les injustices environnementales. Le PPSE est un cadre politique qui définit les grandes orientations de la politique de santé environnementale de la ville de Paris et identifie des leviers d'action. Il vise deux objectifs leviers : d'une part, réduire l'exposition aux nuisances et améliorer l'accès de tous à des aménités de proximité ; d'autre part, renforcer la participation de tous aux politiques publiques agissant sur la santé environnementale.

Comme l'explique l'introduction du plan, « cela suppose de se doter d'outils de description, de compréhension et de suivi des inégalités environnementales à l'œuvre sur le territoire parisien et sur sa population ». C'est pourquoi une fiche-action du PPSE intitulée « Renouveler les modalités d'intervention dans les quartiers où des fragilités en santé environnementale sont repérées » prévoit d'identifier les zones de cumul d'inégalités sociales et d'inégalités environnementales de santé, dans le but de prioriser l'action publique.

fiche-identité de l'action

Porteur du projet : Ville de Paris - Service parisien de santé environnementale

Créé en septembre 2016, le SPSE est intégré à la sous-direction de la santé, dans la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé. S'inscrivant dans le cadre du PPSE, il a une mission générale d'expertise : il réalise des études, mène des enquêtes sur le terrain, effectue des

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

CARTOGRAPHIER LES ZONES EN FRAGILITÉ

- VILLE DE PARIS

prélèvements, des analyses et des interventions, et émet des recommandations.

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2017

Échelle : commune

Thématiques traitées : observation locale, santé environnementale

Public visé : tout public

Partenaires opérationnels :

- Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : en charge de construire les indicateurs et les cartes, et d'apporter son expertise dans les champs du social et de l'environnement ;
- Membres du comité technique (voir sa composition plus bas)

Partenaires financiers : action entièrement financée par la ville de Paris

Gouvernance : trois entités entrent dans la gouvernance de ce projet :

- une équipe technique, constituée du SPSE (pilotage administratif et scientifique) et de l'Apur (réalisation des livrables). L'équipe technique a pour rôle d'élaborer la méthodologie (choix des critères environnementaux, sociaux et sanitaires à cartographier, construction des indices, représentations cartographiques), d'interpréter les résultats et de les valoriser ;
- un comité de pilotage, constitué d'un représentant de l'adjoint au maire chargé de la santé, un représentant de la sous-direction de la santé, un représentant de l'Apur et un représentant du SPSE. Il a pour rôle de fixer les orientations du projet, procéder aux arbitrages nécessaires et valider les livrables ;
- un comité technique, constitué de producteurs de données et d'experts (Airparif, Bruitparif, DRIEE Ile-de-France, ARS Ile-de-France, CPAM Paris, centre anti-poison et de toxicovigilance, Institut d'aménagement urbain d'Ile-de-France, observatoire régional de santé d'Ile-de-France, Université Paris Nanterre, EHESP, services de la Ville de Paris - Direction de l'action sociale et de la santé, Direction des espaces verts et de l'environnement, Direction du logement et de l'habitat, mission résilience du secrétariat général). Il a pour rôle l'appui scientifique et technique à l'élaboration des indices.

Articulation avec les politiques publiques : PRSE (Plan régional santé-environnement), contrat local de santé (la fiche sur la santé environnementale renvoie au PPSE), ateliers santé ville

Moyens affectés : budget de 105 000 € (temps ingénieur : environ 70 % ETP ; prestation payante de l'Atelier urbain d'urbanisme : 48 000 €)

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

CARTOGRAPHIER LES ZONES EN FRAGILITÉ

- VILLE DE PARIS

objectifs de l'action

> Construire un outil cartographique permettant d'identifier, à une échelle fine les zones du territoire qui cumulent défaveur environnementale et forte présence de populations vulnérables (zones de fragilité en santé environnementale)

> Prioriser l'action publique dans les zones identifiées, afin de réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé

description de l'action

Le travail engagé par la ville de Paris s'appuie sur une expérience de l'ORS (Observatoire régionale de santé) et l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme) qui avait identifié les points noirs environnementaux à l'échelle de l'Île-de-France. La ville souhaite produire sa propre cartographie avec des indicateurs plus adaptés au territoire parisien et permettant l'action à l'échelle de ses quartiers.

Pour mener à bien ce projet, la ville s'est associée à l'Apur, lequel est chargé de construire les indicateurs et cartes. Les contours de la méthodologie ont été définis au 2e trimestre 2017 : identification des thématiques pertinentes pour le territoire, organisation du travail, définition des livrables.

Ensuite, il s'est agi d'identifier les données et indicateurs disponibles pour chaque thématique, puis de construire des indicateurs thématiques en coopération avec le comité technique (de septembre 2017 à juin 2018).

Enfin, le 2e semestre 2018 (en cours) est consacré à construire des indices synthétiques devant permettre d'identifier les zones en fragilité en santé environnementale à Paris.

résultats de l'action

> Finalisation de la cartographie au 1er trimestre 2019.

> Préparation de cartes thématiques et d'un indice synthétique

perspectives

> Présentation des résultats et de l'outil interactif aux services de la Ville de Paris intéressés

> Valorisation scientifique des résultats

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CARTOGRAPHIER LES ZONES EN FRAGILITÉ

- VILLE DE PARIS

> Actions sur le terrain suite aux résultats de l'étude : réalisation de diagnostics territoriaux co-construits avec les habitants sur les territoires identifiés, définition d'actions à mettre en œuvre et mise en place de ces actions

conseils pour reproduire ce projet

> Bien identifier les souhaits et besoins des commanditaires de l'étude, notamment le nombre quartiers et/ou la surface de la ville et/ou le nombre d'habitants devant/pouvant être mis en avant par le repérage cartographique des zones de cumul de défaveurs

repères sur le territoire

Territoire : ville de Paris, soit 2 200 200 habitants

Contrat de ville : Paris compte 20 quartiers prioritaires, où vivent près de 150 000 personnes (consulter le contrat de ville 2015-2020 de Paris)

Démarche territoriale de santé : le CLS parisien renvoie vers le PPSE pour les sujets de santé environnementale

aller plus loin

> Note de cadrage « Outil d'identification des zones en fragilité environnementale, sociale et sanitaire » (2017) : http://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/note_de_cadrage_zones_de_fragilite_se.pdf

> Plan parisien de santé environnementale : http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/agir-pour-l-environnement/sante-environnementale-2082

> Inégalités environnementales – identification de points noirs environnementaux en région Île-de-France (2016) : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1212/Rapport_etude_PNE_DEF_web.pdf

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CARTOGRAPHIER LES ZONES EN FRAGILITÉ - VILLE DE PARIS

contact référent

Sophie Barral

Coordinatrice de l'observation en santé environnementale

Ville de Paris – Service parisien de santé environnementale

sophie.barral@paris.fr

01 44 97 88 19

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 18.10.2018

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSEIL LOCAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE - VILLE DE SAINT-DENIS

La création d'un Conseil local en santé environnementale – Ville de Saint-Denis

[Seine-Saint-Denis, Île-de-France]

contexte de l'action

Héritage de son histoire, le territoire de Saint-Denis est fortement impacté par diverses nuisances et pollutions environnementales, qui portent préjudice à la santé et au bien-être des dionysiens (nuisances sonores et pollutions atmosphériques des infrastructures autoroutières, pollutions industrielles des sols, etc.). De plus, une fraction importante de la population est en situation de précarité économique et de vulnérabilité sociale. Ces deux éléments dessinent un contexte de fortes inégalités en santé environnementale.

Les élus de Saint-Denis ont inscrit dans leur « contrat d'engagement » en 2014 la création d'un Conseil local en santé environnementale (CLSE), afin de travailler dans une démarche démocratique sur les impacts des déterminants environnementaux sur la santé. L'enjeu est de réduire ces impacts, particulièrement pour les populations les plus vulnérables, afin d'aller vers plus d'égalité en santé environnementale.

fiche-identité de l'action

Porteur du projet : ville de Saint-Denis – direction de la santé

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2016

Échelle : ville

Thématiques traitées : participation, santé environnementale

Public visé : tout public

Partenaires opérationnels : services de la ville et de l'agglomération, associations locales et environnementales, ARS, habitants

La liste des partenaires est amenée à s'élargir, la démarche étant en cours de construction.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR'

ACTION

–

CONSEIL LOCAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

– VILLE DE SAINT-DENIS

Partenaires financiers : ADEME

Gouvernance : la gouvernance du CLSE s'est construite par des allers-retours entre un comité de préfiguration et un « groupe ressource » d'habitants et de techniciens. Elle sera testée la première année. Elle comprend : un Comité décisionnaire réunissant des représentants des différents acteurs de la ville ; des groupes de travail thématiques réunissant des volontaires de la société civile et des services municipaux ; une assemblée plénière annuelle consultative ouverte à tous.

Articulation avec les politiques publiques : Agenda 21, PCAET, PRSE

Moyens affectés :

Moyens financiers : 10 000 € pour l'accompagnement à la mobilisation et l'organisation de la journée de lancement

Moyens humains : une cheffe de projet mise à disposition par la ville, plus la contribution en continu des responsables des directions de la santé et de l'environnement

objectifs de l'action

> Contribuer à la construction de politiques locales en matière de santé environnementale (alerter les décideurs, signaler les problèmes, émettre des recommandations)

> S'appuyer sur des diagnostics précis et les tenir régulièrement à jour

> Évaluer, renforcer, proposer des actions en santé environnementale

> Exercer une veille en santé environnementale, émettre des alertes en direction des services compétents et exercer un suivi (champ technique), et alerter les élus (champ politique)

> Proposer des démarches de recherche au niveau local

> Favoriser l'acculturation des professionnels de santé et de la population aux problématiques de santé environnementale

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

CONSEIL LOCAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE - VILLE DE SAINT-DENIS

description de l'action

Une mobilisation en interne

Pour élaborer les premières lignes du projet, un groupe de réflexion interne réunissant les élus porteurs et les directions de la santé et de l'environnement s'est constitué en 2016. Cela a mobilisé plusieurs élus locaux : à la santé, au climat-air-énergie, aux solidarités et à l'écologie.

Les premières étapes ont été les suivantes :

- réalisation d'un diagnostic en santé environnementale à Saint-Denis ;
- travail sur les représentations du périmètre de la santé environnementale ;
- dessin des premiers contours du CLSE.

Le manifeste politique signé par les élus municipaux porteurs de la démarche souligne que « les politiques de prévention sont le plus souvent centrées sur le changement des comportements individuels sans tenir compte de la fabrique sociale de ces comportements. Si la prévention individuelle est évidemment indispensable, la santé environnementale développe des politiques de prévention collective ». Cette aspiration donne une orientation et un périmètre aux réflexions du CLSE.

Un élargissement aux acteurs externes : réunion d'un Comité de préfiguration pluriel

Pour établir une stratégie de mobilisation et ouvrir les réflexions sur l'élaboration du CLSE, un comité de préfiguration s'est réuni : il intègre les élus porteurs et des acteurs locaux divers (associatifs, professionnels des services, institutionnels). Ce comité a été accompagné par l'Institut Renaudot pour mobiliser les habitants de deux quartiers ciblés (grâce à un financement de l'ADEME).

Une stratégie de mobilisation : la constitution d'un Groupe Ressource

La stratégie de mobilisation proposée par l'Institut Renaudot est la suivante :

- échanges de l'Institut Renaudot avec des référents locaux pour identifier des habitants moteurs et des agents municipaux intéressés et pouvant s'impliquer dans un Groupe Ressource ;

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSEIL LOCAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- VILLE DE SAINT-DENIS

- constitution d'un Groupe Ressource d'acteurs locaux : mise en commun des représentations de la santé environnementale, dessin collectif des contours et fonctionnement du futur CLSE, identification des freins et leviers pour une implication des acteurs dans la démarche ;
- formation-action par l'Institut Renaudot des membres du Groupe Ressource pour aller vers d'autres habitants et promouvoir la démarche auprès d'autres habitants, les mobiliser sur la santé environnementale et les amener à participer à la journée de lancement.

De plus, une enquête auprès d'une centaine d'habitants dans différents lieux de vie et évènements a été réalisée. Ce diagnostic auprès des habitants a notamment soulevé de nouveaux sujets que les habitants liaient à la santé environnementale : la propreté dans l'espace public ou le sentiment d'insécurité.

Une journée de co-élaboration du CLSE

Une journée de lancement a été préparée par le comité de préfiguration et le Groupe Ressource. Ouverte à tous et participative, cette journée identifiée comme la première assemblée plénière du CLSE, et amenée à se reproduire annuellement, s'est tenue en mars 2018. Elle a réuni 70 participants reflétant la diversité des acteurs impliqués : élus, agents de l'administration, experts, associations locales et habitants. Les ateliers ont permis d'identifier collectivement les thématiques prioritaires et de préciser la gouvernance et le fonctionnement du CLSE.

La mise en place de groupes de travail thématiques

Suivant les thématiques priorisées lors de la journée de lancement, deux premiers groupes de travail thématiques se sont mis en place, réunissant habitants, associations et techniciens des collectivités : l'un sur l'alimentation ; l'autre sur la circulation automobile.

résultats de l'action

> Un Groupe Ressource d'une dizaine de personnes

> Une enquête sur la perception des effets de l'environnement dionysien sur la santé auprès d'une centaine d'habitants

> Une journée de lancement réunissant 70 acteurs locaux pour une co-élaboration du CLSE

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSEIL LOCAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE - VILLE DE SAINT-DENIS

> Processus de convergence des représentations sur la santé environnementale et des attentes concernant le CLSE qui a abouti à un consensus des différents acteurs de la ville : ce processus et le temps qu'il a pris donnent une chance au CLSE de pérennité et d'incarnation par la diversité des acteurs, éloignant le risque de représenter une coquille vide. L'objectif de créer les conditions de l'implication des habitants dans la co-construction du CLSE est atteint.

perspectives

> Mise en place d'actions par les groupes de travail : au stade actuel des réflexions, les deux groupes souhaitent engager des actions de sensibilisation auprès des habitants qui seraient également l'occasion de récolter des éléments de diagnostic. Le groupe alimentation prépare un événement dans un lycée, à destination des lycéens, leurs parents et amis ; le groupe « circulation automobile » prévoit l'achat de capteurs et l'organisation de ballades urbaines, afin de réaliser une cartographie de la pollution atmosphérique.

conseils pour reproduire ce projet

À ce stade de la réalisation du projet, il est difficile de parler de reproductibilité. Il est nécessaire de capitaliser une à deux années de fonctionnement de cette instance pour pouvoir proposer des indicateurs de mise en œuvre sur d'autres territoires tant pour sa phase 1 (co-élaboration et mise en place du CLSE en mobilisant les habitants) que pour sa phase de fonctionnement à venir.

Quelques éléments paraissent indispensables au lancement de ce type de projet :

- une volonté politique affirmée d'inscrire cette démarche dans les politiques publiques ;
- une reconnaissance des ressources de tous les acteurs (habitants, professionnels, élus) comme contributive au développement du projet ;
- une acceptation de partage du pouvoir en en définissant bien les contours et rôles de chaque acteur (une vigilance particulière doit y être apportée tout au long du projet afin que chacun trouve sa place) ;
- une mise en synergie des différents services d'une collectivité (le projet ne peut pas reposer que sur un service « santé » ou « environnement ») ;

- un soutien aux habitants-citoyens qu'ils soient organisés sous forme collective ou non ;
- l'inscription du projet dans la durée, en fixant en amont des étapes pour faciliter :
    - l'évaluation et le suivi partagés des projets ;
    - reconnaitre et valoriser tout au long du processus le travail effectué pour maintenir l'intérêt et la dynamique de mobilisation des acteurs et plus particulièrement des habitants.

repères sur le territoire

Territoire : la ville de Saint-Denis compte plus de 100 000 habitants, dont 70 % vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. La ville est marquée par une forte précarité sociale et économique et l'implantation d'industries et de grandes entreprises.

Saint-Denis est l'une des neuf villes de la communauté d'agglomération Plaine Commune.

Contrat de ville : contrat de ville de Plaine Commune 2015-2020 (http://www.plainecommune.fr/uploads/media/contrat_de_ville.pdf)

Démarche territoriale de santé : le service santé porte un contrat local de santé ; et les chefs de projets intègrent une démarche « atelier santé ville » sur leurs thématiques respectives. La création du CLSE fait l'objet d'une fiche-action et d'un axe « santé environnementale » du CLS (parcourir le CLS : http://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/93-cls-2-saint-denis-2015-2017.pdf)

aller plus loin

> Manifeste politique « Création d'un conseil local en santé environnementale de la ville de Saint-Denis » : http://ville-saint-denis.fr/sites/default/files/content/documents/manifeste_politique_en_sante_environnementale.pdf

> Document de restitution de la journée de lancement : http://ville-saint-denis.fr/sites/default/files/content/documents/document_de_restitution_de_la_journee_de_lancement_du_17_03_18-_synthese.pdf

> Fiche Retour d'expériences Appel à manifestation d'intérêt « Santé, Environnement & Aménagement durable » : http://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2019-01/AMI-concertation-innovante-CLSE-REX-SAINT-DENIS.pdf

> Suivre les actualités du CLSE : http://ville-saint-denis.fr/conseil-local-en-sant%C3%A9-environnementale

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

CONSEIL LOCAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE - VILLE DE SAINT-DENIS

contact référent

Smeralda Ruspoli

Cheffe de projets en santé environnementale

Ville de Saint-Denis – Direction de la santé

smeralda.ruspoli@ville-saint-denis.fr

01 49 33 68 21

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 18.10.2018

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

SÉRIE D'ANIMATION SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- WOMEN ACT NOW (Mayotte)

Une série d'animation sur la santé environnementale – Women act now

[Mayotte]

contexte de l'action

Les inégalités dans la capacité d'agir sur l'environnement et d'interpeller la puissance publique à Mayotte repose en grande partie sur le manque de connaissances accessibles dans les langues parlées. En effet, la barrière de la langue et un rapport à l'écrit complexe – puisque les habitants non francophones de Mayotte (50 % de la population) ne lisent pas le français et parlent une ou plusieurs langues qui ne s'écrivent pas – rendant peu opératoires la plupart des outils écrits de prévention et d'éducation pour la santé (flyers, dépliants, campagnes d'affichage). Par ailleurs, la démographie de Mayotte, population jeune (60 % a moins de 20 ans) et peu diplômée (71 % de la population n'a aucun diplôme qualifiant) rend impératif l'élaboration d'outils d'information et d'éducation originaux, adaptés et élaborés avec les jeunes du territoire dans les langues parlées aujourd'hui.

Le contexte sanitaire du plus jeune département de France et le plus densément peuplé après l'Île-de-France est particulièrement préoccupant puisqu'un logement sur trois est une maison en tôle, dont seul un sur trois bénéficie d'un point d'eau à l'intérieur du logement, et la quasi-totalité ne dispose d'aucune installation sanitaire (chiffres INSEE 2017). Ces conditions sanitaires et sociales sont à l'origine de problèmes de santé particuliers qui dépassent de plus en plus l'offre de soins locales : maladies infectieuses liées à l'environnement et à l'eau (leptospirose, épidémie de dengue, péril fécal, etc.), sur-accidentabilité domestique, morbidité et mortalité infantile et périnatale.

Dans ce contexte, l'association Women act now s'attache à développer des projets dont le but est de transmettre des informations clés à la population, dans un format qui permette de développer autonomie et action.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

–

SÉRIE D'ANIMATION SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- WOMEN ACT NOW (Mayotte)

fiche-identité de l'action

Porteur du projet : association Women act now

Association nationale créée en 2015, Women act now développe des projets autour de la culture en privilégiant un fort ancrage territoriale et des actions collectives. Sa présidente est médecin au centre hospitalier de Mayotte.

L'association a réalisé entre 2016 et 2018 une série télévisée musicale « Chababi Project » qui abordait les problématiques de santé sexuelle et de violences de genre. Diffusée sur une chaîne locale (Kwézi TV), sur Youtube et bientôt sur les réseaux de France Télévision (Mayotte la 1ère et France Ô), la série a totalisé près de 100 000 vues. Elle est aujourd'hui mobilisée dans les camps de vacances et en milieu associatif et scolaire pour aborder ces sujets sensibles dans les langues parlées à Mayotte.

Statut du projet : en cours de conception

Échelle : Mayotte

Thématiques traitées : accès aux soins, nutrition, santé environnementale, etc.

Public visé : tout public

Partenaires opérationnels : équipes techniques (Studio Acoustik, comédienne Délixia Perrine)

Partenaires financiers : ARS Océan Indien, Association de médecine d'urgence de Mayotte, Préfecture de Mayotte, Centre hospitalier de Mayotte (+ demandes de subvention en cours auprès de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte, des Conseils départementaux de Mayotte et La Réunion, d'opérateurs de téléphonie mobile)

Gouvernance : un comité de pilotage se réunit tous les trois mois et est constitué de représentants de l'ARS, de médecins du centre hospitalier, de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte, de naturalistes d'associations écologistes, de la DREAL et de jeunes impliqués dans l'élaboration du projet.

Articulation avec les politiques publiques : PRSE

Moyens affectés : budget de 235 000 € (développement, production, post-production)

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

SÉRIE D'ANIMATION SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- WOMEN ACT NOW (Mayotte)

objectifs de l'action

> Favoriser une élaboration locale, collective et participative de programmes de santé environnementale, en s'attachant à développer un agir ensemble, qui prend en compte les éléments identitaires et culturels des personnes vivants à Mayotte, afin de développer leur capacité d'agir sur l'environnement et d'interpeller la puissance publique

> Augmenter le niveau de connaissance en matière de santé environnementale

> Développer des relations de collaboration visant à favoriser l'émancipation et l'autonomie des différentes communautés vivant à Mayotte vis-à-vis de la stratégie d'éducation pour la santé

> Se fonder sur une approche globale de la santé, non exclusivement biomédicale, et sur une vision dynamique de l'environnement, prenant en compte l'apparition de nouvelles règles, normes et comportements sociaux

> Favoriser les ressources locales (retombées économiques pour les territoires et incitation aux parcours positifs)

description de l'action

Suite à l'expérience de la série « Chababi Project », une série d'animation sur la promotion de la santé est en cours développement. Cette série sera réalisée en shimaoré – principale langue parlée à Mayotte et comprise par les habitants des quatre îles des Comores ; elle comprendra 50 épisodes de 3 à 6 minutes sur différentes thématiques de santé, dans un format divertissant : santé et environnement, urgences, nutrition, addictions, santé mentale, recours aux soins, etc.

À ce stade de pré écriture, le projet met en scène un personnage féminin doté de talents particuliers et exerçant un métier de soignant, qui lui donne une légitimité pour répondre aux sollicitations de sa famille, de son voisinage et sa communauté, sur des questions de santé. La stratégie narrative est élaborée avec les membres des communautés vivant à Mayotte et les soignants ayant une expertise sur le contenu des messages délivrés. L'objectif est de favoriser l'identification de la population et d'assurer une meilleure compréhension du contexte et des relations entre les individus et leur environnement (approche écologique) garant de l'élaboration de messages pertinents. Cela implique la prise en compte des lieux sociaux et culturels mahorais, de la structure des familles et des organisations sociales, des habitudes.

Il s'agit de ne pas se focaliser sur les changements des comportements individuels mais de prendre en compte les facteurs sociaux et collectifs

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

SÉRIE D'ANIMATION SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE - WOMEN ACT NOW (Mayotte)

qui participent aux comportements en santé, notamment en tenant en compte des structures familiales, de la diète traditionnelle dans le contexte d'évolution de la société et de la faune et la flore, des lieux éducatifs comme les écoles traditionnelles et coraniques, des pratiques culturelles.

Les étapes du projet sont les suivantes :

> **Phase de développement** : une enquête qualitative a été réalisée (entretiens semi-directifs auprès d'acteurs de santé locaux et enquête et observation dans les habitats indignes) ; des focus-group pour recueillir des histoires et des ateliers d'écriture avec des jeunes sont en cours ;

> **Phase de réalisation/production** : écriture, création des personnages, animation (infographistes, animateurs, monteurs) ;

> **Phase de post-production** : réalisation bande-son et mixage, musiques originales (canaux de diffusion envisagés : télévision et réseaux sociaux).

résultats de l'action

> Le projet est en phase de développement. Les premiers épisodes sont prévus pour fin 2019.

> Les premiers ateliers d'écriture ont permis de tester et valider la stratégie narrative auprès du public.

perspectives

A l'issue du projet pilote « Chababi Project », plusieurs initiatives de série télévisée produites localement de qualité professionnelle ont émergé. Le nouveau projet pourrait ouvrir la voie aux films d'animation (professionnalisation en partenariat avec l'Ecole des Gobelins).

conseils pour reproduire ce projet

> S'inscrire localement dans la durée

> Construire les messages avec le public cible

> Développer et favoriser les ressources locales

INSPIR'

ACTION

—

SÉRIE D'ANIMATION SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- WOMEN ACT NOW (Mayotte)

repères sur le territoire

Territoire : île de Mayotte

Démarche territoriale de santé : le projet a peu de liens avec les collectivités territoriales (les villes mettent à disposition des lieux pour organiser les focus-group et ateliers)

aller plus loin

› Voir la série Chababi Project :
http://www.youtube.com/watch?v=IPlxyzIyVkE

contact référent

Valérie Thomas

Présidente

Women act now

valthomas2014@gmail.com

06 60 28 54 47

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale

Complété le 12.11.2018

Fabrique Territoires Santé, nouveau nom de la Plateforme nationale de ressources ASV, s'adresse aujourd'hui à l'ensemble des démarches territorialisées de santé (ASV, CSL, CLSM,...) et aux porteurs de ces dynamiques dans les territoires, concernés par la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, notamment sur les territoires politique de la ville. La capitalisation, l'information et la veille documentaire, l'organisation de rencontres et de temps de qualification des acteurs sont les outils qui lui permettent de mener à bien ses missions. Fabrique Territoires Santé est une association loi 1901, financée principalement par Santé publique France, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et la Direction générale de la santé.

Inspir'actions

-

Depuis 2014, Fabrique Territoires Santé capitalise les dynamiques territoriales, outils, méthodes et actions développés localement pour réduire les inégalités de santé.

La capitalisation vise à valoriser les acquis des expériences locales, les diffuser et identifier des bonnes pratiques.

Les Inspir'actions sont des fiches-actions synthétiques. Elles sont réalisées en collaboration avec les acteurs locaux porteurs de l'action.

Réalisées avec le soutien de : Santé publique France, cget Commissariat général à l'égalité des territoires